

Comités de Salaires 2023, reportés ?



Communiqué • 17 avril 2023

FO a eu connaissance que FTV ne pourrait pas organiser les comités de salaires en juin comme prévu.

Nous demandons à la Direction de clarifier ce point avec une date précise.

Et Force Ouvrière demande aussi le report de la date limite pour autoriser la communication des données personnelles des salariés, fixée à ce mercredi 19 avril.

Force Ouvrière demande un report au 31 mai 2023.

Si vous souhaitez que vos représentants de proximité puissent étudier votre situation salariale lors du prochain comité des salaires, **FO vous invite à vérifier que la coche OUI soit bien grisée dans monKiosque.**

Pour ce faire, aller dans monKiosque/Collaborateur/Comité salaire



Autorisation donnée aux membres des représentants de personnel des Comités de suivi des salaires

Oui Non

Si la coche est grisée à côté du OUI, vous n'avez rien à faire.

Si la coche est grisée à côté du NON, remplissez le formulaire, puis validez !

MEASURES INDIVIDUELLES 2022

NOM: [] PRENOM: [] MATRICULE: 2020227

Dans le cadre de l'attribution des mesures individuelles, l'autorise la direction de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-dessus.

PTA: mon prime, mon niveau de classification et mon niveau de placement, le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Journalière: le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, avec mention, le cas échéant, du pèler sur leur le suis conformée, et/ou le cas échéant de primes à mon salaire de base:

montant prime [] € nature de la prime []

montant prime [] € nature de la prime []

montant prime [] € nature de la prime []

la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Je fais cette demande en vue :

D'un examen de ma situation personnelle salariale car je me considère en difficulté

D'un examen de ma situation personnelle salariale car je ne suis pas ou de mesure depuis 3 ans ou plus

Vous avez la possibilité d'exercer un droit de rétractation de votre autorisation en envoyant un mail à l'adresse suivante : mesures.individueles@france.tv

Votre consentement sera renouvelé automatiquement chaque année, si vous souhaitez interrompre cette autorisation merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : mesures.individueles@france.tv

La collecte de ces informations m'intrique aucun profilage, les données ne peuvent pas être exploitées pour d'autres fins que l'examen individuel de la situation du/de la salarié(e), et elles ne feront pas l'objet d'un transfert hors UE.

Validation